

N° CP 29/37-07
Séance du 11 MAI 2007

AIDE A L'HOTELLERIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

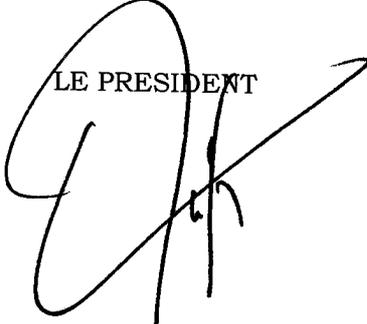
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 2^{ème}/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue en investissement une subvention 13.403 € à la SCI « Ilienkopf » ;
- autorise le Président à signer la convention type d'attribution de subvention correspondante avec le maître d'ouvrage ;
- précise que le crédit de 13.403 € sera prélevé sur l'enveloppe 89700, chapitre 204, nature 2042, fonction 94, programme F041, du budget départemental.



LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions